



# Ensemble pour l'avenir

## QUESTIONNAIRE DE BILAN

ACCORD MANAGEMENT COMMERCIAL » DU 15 JUILLET 2015

Vous trouverez en première partie le rappel de la mesure, suivi d'une ou plusieurs questions concernant votre ressenti quand à l'application de ces mesures au niveau local. A la fin du document, vous aurez la possibilité de vous exprimez librement.(remarques, irritables, axes d'amélioration...)

*NB: Ce questionnaire est anonyme, merci de préciser uniquement votre fonction et votre NOD/ Territoire de référence.*

*Une synthèse sera faite au niveau national par la CGC La Poste. Seul les résultats globaux seront communiqués au siège.*

Fonction/ Grade :

DR :

1°)Le pilotage commercial adapté à chaque profil de vendeur dont les modalités feront l'objet d'un échange lors de l'entretien annuel d'appréciation (BRH du 9 novembre 2015 relatif au pilotage commercial individualisé).

- **Considérez vous que votre manager a adapté son pilotage commercial à votre profil ?**

Oui :  Non :

- **Avez- vos échangé sur ces modalités lors de votre entretien annuel?**

Oui :  Non :

- **En êtes- vous satisfait ?**

Oui :  Non :

2°) Fin du reporting manuel au plus tard à la fin du premier trimestre 2016 (tous ceux qui ne sont pas prévus dans le système d'information commercial)

- **Depuis janvier 2017, votre hiérarchie vous a t-elle demandé de remonter votre activité (nbre de rdv, appels, contrats etc)« manuellement » (tableaux, mails)**

Oui :  Non :

- **Si oui, à quelle fréquence ?**

Quotidien :  Hebdo :  Mensuel :

- **Avez-vous constatez une baisse de ces reportings?**

Oui :  Non :

3°) Un pilotage commercial tourné vers le collectif : les résultats commerciaux doivent valoriser le collectif, l'affichage doit se faire par équipe, secteur, territoire. Il ne doit pas y avoir d'analyses des résultats individuels en collectif.

- Lors des réunions commerciales, vos résultats individuels (lorsqu'ils n'étaient pas aux attendus) ont-ils été commenté devant vos collègues ?

Jamais :  Parfois :  Régulièrement :  A chaque fois :

4°) Pour l'année 2016, la RVB sera répartie dorénavant avec 50% de part collective et 50% de part managériale individuelle.

-Êtes- vous satisfait par le nouveau calcul de la RVB ?

-Pas du tout satisfait :  Plutôt satisfait :  Satisfait :  Très satisfait :

-Estimez- vous que ce nouveau mode de calcul favorise le collectif?

OUI  Non :  Sans opinion :

5°) Restitution des contrôles bancaires en face à face par le COB ainsi que la possibilité pour le COBA de faire une réponse contradictoire en cas de désaccord, réponse écrite qui sera annexée au rapport.

- Lors de vos contrôles bancaires, le COB vous a-t-il fait une restitution ?

Jamais :  Parfois :  Quelques fois :  A chaque fois :

- Vous a t-on informé de votre droit à la réponse contradictoire « annexable » au rapport en cas de désaccord ?

Oui :  Non :

6°) Un délai de prévenance raisonnable devra être respecté pour tout accompagnement du vendeur, le nombre d'intervenant ne doit pas excéder une personne dès lors que l'accompagnement n'a pas lieu à l'initiative du vendeur.

- Lors de vos rdv accompagnés, un délai de prévenance a t-il été respecté ?

Jamais :  Parfois :  Quelques fois :  A chaque fois :

- Depuis l'application de l'accord (juillet 2015), avez-vous déjà été accompagné par plus d'un intervenant ?

Oui :  Non :

7°) Un droit à la déconnexion reconnu avec l'engagement de La Poste de demander à ses collaborateurs de rajouter la phrase suivante « Les e-mails que je pourrais envoyer en dehors des heures de travail ne requièrent pas de réponse immédiate. (La CGC rappelle que ces e-mails doivent rester exceptionnels).

- Avez- vous été sollicité par mails ou téléphone par votre manager en dehors de vos heures de travail avec une nécessité de répondre dans l'immédiat ?

